

## **Société d'Economie Mixte de Micropolis - Désignation de délégués au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Société d'Economie Mixte de Micropolis constituée en 1998 a pour objet :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de Parcs d'Expositions et des Congrès,
- la conception, l'organisation, l'animation, le développement des foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions nationales ou internationales et intéressant l'économie d'une ville, d'un département et d'une région,
- l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions,
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.

Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 14 répartis entre le Département du Doubs, la Ville de Besançon, les organismes consulaires et les partenaires privés.

Les articles 14 et 25 des statuts de la SEM fixent respectivement à quatre le nombre de sièges de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration et à un le nombre de délégués à l'Assemblée Générale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de désigner :

\* pour siéger au Conseil d'Administration :

- M. FOUSSERET, Maire
- M. Jacques MARIOT
- M. Christophe LIME
- Mme Catherine GELIN

\* pour siéger à l'Assemblée Générale : M. FOUSSERET, Maire

- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration de la SEM Micropolis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions et en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*